



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 AV MARECHAL FOCH
64100 BAYONNE

Service Eau

LET221074

Dossier suivi par :

Jean-Claude ANSOLA

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05.59.01.64.14

Fax : 05.59.01.63.94

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Réparation d'un ouvrage de prévention des inondations - bassin de Florence sur la commune d' ANGLET**
Courrier de notification de décision

Réf. : 64-2022-00226

Pau, le 10 Août 2022

Monsieur,

Par courrier en date du 05 Juillet 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration, complété le 08 Août 2022 concernant :

Réparation d'un ouvrage de prévention des inondations - bassin de Florence sur la commune d' ANGLET

dossier enregistré sous le numéro : **64-2022-00226**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints**.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
L'adjointe à la cheffe du service eau,



Aurélie Birlinger